

Mise à jour le lundi 1er février

Les services restent ouverts, toutefois les usagers sont invités à privilégier les appels téléphoniques et les courriels.

Pour suivre les informations nationales officielles, rendez-vous sur gouvernement.fr/info-coronavirus.

	LIEUX ET SERVICES	ÉTAT	À COMPTER DU 16 JANVIER ET JUSQU'AU 30 JANVIER
Divers	Rassemblement de plus de 4 personnes	✗	Interdit sauf manifestations revendicatives déclarées, réunions professionnelles, transport public, cérémonies.
	Grands événements > 1000 personnes	✗	Interdits
	Déplacements	⚠	Autorisés sans attestation mais couvre-feu instauré entre 18h et 6h du matin à compter du samedi 16 janvier. Attestation dérogatoire pour les déplacements pendant le couvre-feu. A partir du dimanche 31 janvier, toute entrée en France et toute sortie de notre territoire à destination ou en provenance d'un pays extérieur à l'Union européenne sera interdite, sauf motif impérieux. Les entrées en France, y compris pour l'Union européenne, seront conditionnées à la présentation d'un test PCR négatif. Les déplacements dans les Outre-mer seront autorisés uniquement sur motif impérieux.
	Port du masque	✔	Obligatoire dans l'ensemble de l'espace public. Trois types de masques doivent être portés dans l'espace public : les masques chirurgicaux (issus du monde médical, avec une face bleue et une face blanche), les FFP2 (les plus protecteurs) et les masques en tissu industriels dits « de catégorie 1 ».
	Centre de vaccination Covid-19	✔	Un centre de vaccination est ouvert depuis le lundi 11 janvier, salle Georges Brassens, Bd Pusterle (derrière la piscine Naiadolis). Les vaccinations sont possibles uniquement sur rendez-vous du lundi au samedi. Publics concernés : - Professionnels (de + de 50 ans) ou à ceux présentant des facteurs de risques, travaillant dans les secteurs de la santé et du médico-social. - A compter du 18 janvier, les personnes âgées de plus de 75 ans pourront se faire vacciner ainsi que les personnes présentant des pathologies conduisant à un très haut risque de forme grave de la maladie et ce quel que soit leur âge. Prise de rdv sur le site doctolib.fr ou numéro national : 0 800 009 110. Pas de prise de rdv sur place.
Accueil et état civil	Mairie	✔	Ouverte aux horaires habituels : Du lundi au vendredi 9h - 12h30 et 13h30 - 17h30 Tel. 02 40 33 92 00
	Cartes d'identités / passeports	✔	Maintien du service
	Actes d'état civil : naissance, reconnaissance, décès	✔	Maintien du service
	Mariages et cérémonies	⚠	Désormais, les mariages civils et enregistrements de pacs sont soumis aux mêmes règles que celles décidées pour les lieux de culte : une distance minimale de deux emplacements doit être laissée entre chaque emplacement ou groupe de personnes partageant le même domicile, et une rangée sur deux doit être laissée inoccupée. Masque obligatoire.
	Sacs jaunes	✔	Distribution en mairie
SERVICES PUBLICS	Police municipale		
	Accueil physique et téléphonique	✔	Maintien
	Patrouilles pédestres et motorisées	✔	Maintien
	Aide aux administrés	✔	Maintien
	Surveillance des espaces et des bâtiments publics	✔	Maintien
	Participation à l'organisation et à la surveillance du marché	✔	Maintien
	CCAS		
	Accueil téléphonique	✔	Maintien
	Registre d'appels	✔	Maintien
	Accueil sur site	⚠	Les rendez-vous téléphoniques sont à prioriser. Les personnes domiciliées au CCAS peuvent venir récupérer leur courrier
Autres services (mairie)			
Service enfance, scolarité, association	✔	Accueil maintenu. Les rendez-vous téléphoniques et les contacts par courriel sont à prioriser.	
Service technique	✔	Accueil maintenu. Les rendez-vous téléphoniques et les contacts par courriel sont à prioriser.	
Urbanisme / foncier	✔	Accueil maintenu. Les appels téléphoniques et les contacts par courriel sont à prioriser.	
Services fonctionnels (communication, finances marchés, champilambart...)	✔	Maintien des activités. Contacts téléphoniques et par courriel à privilégier.	
Autres services (CCSL)			
Collecte et tri des déchets	✔	Maintien	
Déchèteries	✔	Les déchèteries restent ouvertes au public et aux professionnels pendant toute la période du confinement. Les jours et les horaires ne changent pas. Les usagers doivent impérativement venir avec un masque.	
Point relais emploi	✔	Accueil maintenu des usagers en recherche d'emploi, uniquement sur rendez-vous.	
Lieux de culte, recueil	Eglise	✔	Ouverte. Port du masque obligatoire.
	Cérémonies religieuses	⚠	Autorisées. 2 sièges doivent rester libres entre chaque personne ou entité familiale (groupe de personnes partageant le même domicile) ; seule 1 rangée sur 2 est occupée. Port du masque obligatoire à partir de 11 ans.
	Mariages	⚠	Autorisés. 2 sièges doivent rester libres entre chaque personne ou entité familiale (groupe de personnes partageant le même domicile) ; seule 1 rangée sur 2 est occupée. Port du masque obligatoire.
	Cérémonies funéraires	⚠	Cérémonie autorisée. 2 sièges doivent rester libres entre chaque personne ou entité familiale (groupe de personnes partageant le même domicile) ; seule 1 rangée sur 2 est occupée. Mise en bière immédiate et soins de conservation interdits pour les défunts atteints ou probablement atteints du covid-19. Port du masque obligatoire.
	Cimetière	✔	Ouvert. Port du masque obligatoire.
Espaces de loisirs	Coulée de la Logne	✔	Ouverte. Port du masque obligatoire
	Skate Park	✔	Ouvert. Port du masque obligatoire.
	City stade	⚠	Réservé pour les écoles sur le temps scolaire.
	Espaces de jeux enfants	✔	Port du masque obligatoire.
	Espaces de promenades (étang de Fromenteau...)	✔	Ouverts. Port du masque obligatoire
	Piscine	✗	Fermée
Structure enfance, jeunesse	Crèches	✔	Ouvertes. Protocole renforcé.
	Multi-accueil	✔	Ouvert. Protocole renforcé.
	Écoles maternelles	✔	Ouvertes. Masques proscrits pour les enfants. Protocole renforcé.
	Écoles Élémentaires	✔	Ouvertes. Masques obligatoires dès 6 ans. Protocole renforcé.
	École Paul Eluard Restaurant scolaire	✔	Ouvert. Nouveau protocole renforcé.
	Accueil périscolaire	✔	Ouvert. Protocole renforcé.
	Transports scolaires	✔	Maintien
	Centre de loisirs	✔	Ouvert. Protocole renforcé.
	Pôle jeunesse	⚠	Ouvert suivant fréquentation
	Collèges	✔	Ouverts. Protocole renforcé.
Lycées	✔	Ouverts. Protocole renforcé.	
EHIPAD	Résidence les Pampres dorés	⚠	Visites des proches autorisées sur RDV. Protocole sanitaire strict.
Commerces	Commerces «essentiels»: commerces de bouche, tabac, vapotage, maison de la presse, pressing, pharmacies, opticiens, articles médicaux, matériel informatique, station service, entretien, réparation, contrôle technique de véhicules automobiles, vente et réparation de cycles et motocycle...	✔	Ouverts Protocole sanitaire renforcé Port du masque obligatoire. Certains commerces ont mis en place de nouvelles modalités de vente (click and collect, drive, livraison...)
	Commerces « non-essentiels » (sauf cafés, restaurants) : coiffeurs, fleuristes, salons d'esthétiques, librairie, vêtements, chaussures, décorations...	✔	Ouverts. Protocole sanitaire renforcé. Port du masque obligatoire. Certains commerces ont mis en place de nouvelles modalités de vente (click and collect, drive, livraison...)
	Cafés, restaurants	✗	Fermés Les restaurants proposent des plats à emporter sur réservation. En raison du couvre-feu, les produits à emporter doivent être récupérés avant 18h.
	Supermarchés	✔	Ouverts
	Marché en plein air	✔	Ouvert. Port du masque obligatoire.
Salles	Salles communales	✗	Fermées Pas de location, ni de mise à disposition jusqu'à nouvel ordre.
	Salles du Champilambart	⚠	Salle réservée pour le centre de vaccination.
Sports	Salles Georges Brassens	⚠	Salle réservée pour le centre de vaccination jusqu'à nouvel ordre.
	Sport individuel à l'extérieur	✔	Autorisé
	Sport collectif à l'extérieur	✔	Autorisé
	Sport (lieux couverts)	✗	Fermés
Sport (compétitions professionnelles)	✔	Autorisé (sans public)	
Lieux culturels	Champilambart	✗	Les spectacles du mois février sont annulés. Démarrage de la saison prévu le 11 mars.
	Cinéma Le Cep	✗	Fermeture
	Médiathèque	✔	Ouverte. Horaires modifiés : mardi de 14h à 17h30 mercredi de 14h à 17h30 vendredi de 14h à 17h30 samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30
Ecole de musique	Cours de musique	⚠	Reprise de l'ensemble des cours (individuels et collectifs) pour les mineurs uniquement (dans le respect des préconisations, gestes barrières). Des attestations seront accordées par l'école de musique pour les cours se déroulant après 18h.

Pour connaître en détail la liste des établissements ouverts, nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de Loire Atlantique.

Nous vous conseillons de consulter régulièrement le site de la ville car le dispositif mis en place peut changer en fonction de l'actualité.

Nous restons à votre entière disposition pour de plus amples renseignements et nous vous tiendrons informés régulièrement via le site de la ville de l'évolution de la situation.